



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission des relations avec les citoyens

Rapport

Consultations particulières et auditions publiques sur le
projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le
milieu universitaire

Procès-verbaux des séances des 10 et 11 mai 2022

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 572-20220512

2022

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE SÉANCE, LE MARDI 10 MAI 2022	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITIONS	2
DEUXIÈME SÉANCE, LE MERCREDI 11 MAI 2022	4
AUDITION (suite)	5

ANNEXES

- I. Personnes et organismes qui ont été entendus
- II. Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Première séance, le mardi 10 mai 2022

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire (Ordre de l'Assemblée le 27 avril 2022)

Membres présents :

M^{me} D'Amours (Mirabel), présidente

M. Chassin (Saint-Jérôme) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)

M^{me} Dansereau (Verchères)

M^{me} David (Marguerite-Bourgeoys), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Émond (Richelieu) en remplacement de M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) en remplacement de M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} IsaBelle (Huntingdon) en remplacement de M^{me} Blais (Abitibi-Ouest) pour la deuxième partie de la séance

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, en remplacement de M^{me} Labrie (Sherbrooke)

M^{me} McCann (Sanguinet), ministre de l'Enseignement supérieur

M^{me} Perry Mélançon (Gaspé), porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, en remplacement de M. Bérubé (Matane-Matapédia)

Témoins (par ordre d'intervention) :

Union étudiante du Québec :

M. Jonathan Desroches, président

M^{me} Alice Lemieux-Bourque, coordonnatrice à l'enseignement supérieur

Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec :

M^{me} Caroline Quesnel, présidente

M^{me} Christine Gauthier, vice-présidente et responsable du regroupement université

M. Benoît Lacoursière, secrétaire général et trésorier

Centrale des syndicats du Québec :

M. Vincent Beaucher, président, Fédération de la recherche et de l'enseignement universitaire du Québec

M^{me} Catherine Huart, conseillère syndicale

Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université :

M. Jean Portugais, président

P^{re} Lucie Lamarche, Université du Québec à Montréal

P^r Pierre Trudel, Université de Montréal

M. Alexandre Cloutier, président, Commission scientifique et technique indépendante sur la reconnaissance de la liberté académique dans le milieu universitaire, accompagné de :

P^{re} Chantal Pouliot, Université Laval

P^r Yves Gingras, Université du Québec à Montréal

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 9 h 45, M^{me} D'Amours (Mirabel) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M^{me} McCann (Sanguinet), M^{me} David (Marguerite-Bourgeoys), M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) et M^{me} Perry Mélançon (Gaspé) font des remarques préliminaires.

AUDITIONS

La Commission entend l'Union étudiante du Québec.

À 10 h 50, la Commission reprend ses travaux après une suspension de 8 minutes.

La Commission entend la Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec.

À 11 h 35, la Commission suspend ses travaux jusqu'après les affaires courantes.

À 15 h 34, la Commission reprend ses travaux.

Il est convenu de permettre à M^{me} IsaBelle (Huntingdon) de remplacer M^{me} Blais (Abitibi-Ouest) pour la deuxième partie de la séance.

La Commission entend la Centrale des syndicats du Québec.

À 16 h 21, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université.

À 17 h 11, la Commission reprend ses travaux après une brève suspension.

La Commission entend M. Cloutier.

À 17 h 54, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission ajourne ses travaux au mercredi 11 mai 2022, après les affaires courantes.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathieu LeBlanc

Sylvie D'Amours

ML/col

Québec, le 10 mai 2022

Deuxième séance, le mercredi 11 mai 2022

Mandat : Consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n° 32, Loi sur la liberté académique dans le milieu universitaire (Ordre de l'Assemblée le 27 avril 2022)

Membres présents :

M^{me} D'Amours (Mirabel), présidente

M. Chassin (Saint-Jérôme) en remplacement de M. Lévesque (Chapleau)

M^{me} David (Marguerite-Bourgeoys), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enseignement supérieur, en remplacement de M^{me} Maccarone (Westmount–Saint-Louis)

M. Émond (Richelieu) en remplacement de M^{me} Picard (Soulanges)

M^{me} Foster (Charlevoix–Côte-de-Beaupré) en remplacement de M^{me} Lachance (Bellechasse)

M^{me} IsaBelle (Huntingdon) en remplacement de M^{me} Dansereau (Verchères)

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière d'enseignement supérieur, en remplacement de M^{me} Labrie (Sherbrooke)

M^{me} McCann (Sanguinet), ministre de l'Enseignement supérieur

M. Poulin (Beauce-Sud)

Témoin :

Bureau de coopération interuniversitaire :

M. Pierre Cossette, président

M^{me} Sophie D'Amours, rectrice, Université Laval

M^{me} Magda Fusaro, rectrice, Université du Québec à Montréal

M^{me} Valérie Amiraux, vice-rectrice aux partenariats communautaires et internationaux, Université de Montréal

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 38, M^{me} D'Amours (Mirabel) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

Il est convenu de poursuivre les travaux au-delà de l'heure prévue.

AUDITION (suite)

La Commission entend le Bureau de coopération interuniversitaire.

M^{me} la présidente dépose les mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus (annexe II).

À 12 h 24, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Mathieu LeBlanc

Sylvie D'Amours

ML/col

Québec, le 11 mai 2022

ANNEXE I

Personnes et organismes qui ont été entendus

Personnes et organismes qui ont été entendus

Bureau de coopération interuniversitaire	012M
Centrale des syndicats du Québec	003M
Cloutier, Alexandre	002M
Fédération nationale des enseignantes et enseignants du Québec	004M
Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université	008M
Union étudiante du Québec	005M

ANNEXE II

Mémoires des personnes et des organismes qui n'ont pas été entendus

Mémoires des personnes et organismes qui n'ont pas été entendus

Association canadienne des professeures et professeurs d'université	011M
Bernadet, Arnaud	007M
Fédération des cégeps du Québec	001M
Fédération étudiante collégiale du Québec	015M
Lampron, Louis-Philippe	006M
Savard, Jonathan	014M
Université Concordia	013M
Université de Montréal	010M
Université McGill	009M